
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

20 NOVEMBRE 2019

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Dépôt de rapports	4
5	Composition des commissions interparlementaires, multilatérales et internationales	4
6	Composition du Fonds Écureuil	4
7	Composition de commissions permanentes	4
8	Communication du président	4
9	Approbation de l'ordre du jour	5
10	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
10.1	Question de M. Charles Gardier à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Brexit et opportunités pour la langue française»	5
10.2	Question de Mme Delphine Chabbert à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi des bâtiments scolaires»	6
10.3	Question de Mme Joëlle Maison à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Cadastre des bâtiments scolaires vétustes à Bruxelles»	6
10.4	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maintien des activités – Situation des discobus»	7
10.5	Question de Mme Anne Laffut à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suppression des PointCulture mobiles»	7
10.6	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise du prêt direct dans les PointCulture»	7
10.7	Question de Mme Alda Greoli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Volet culturel de la mission en Chine»	9
10.8	Question de Mme Véronica Cremasco à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lancement de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA-WB)»	9
10.9	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Usages possibles en Fédération Wallonie-Bruxelles du manuel de lutte contre le racisme dans le foot, présenté le 13 novembre dernier, afin de renforcer la lutte contre ce fléau»	10

10.10	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Gestion optimale des séjours de rupture pour renforcer les chances de réinsertion des jeunes»	11
10.11	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Données chiffrées sur le taux d'échec dans l'enseignement supérieur et pétition du groupe Resol»	12
10.12	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suppression des examens de Noël»	12
10.13	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexion sur l'organisation des évaluations des étudiants»	12
10.14	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sanctions éventuelles après évaluation de la mise en œuvre des plans de pilotage»	14
11	Communication du président	15
12	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	15
13	Annexe II: Cour constitutionnelle	16
14	Annexe 3 : Composition des commissions interparlementaires	16

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Vossaert, retenu par d’autres devoirs, ainsi que Mmes Lekane et Vandevoorde, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 14 novembre 2019, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse dans les délais requis. Le ministre-président Jeholet a répondu aux trois questions écrites qui lui ont été adressées. Le ministre Daerden a répondu aux 7 questions écrites qui lui ont été adressées. La ministre Linard n’a répondu à aucune des 9 questions écrites qui lui ont été adressées. La ministre Glatigny a répondu aux 14 questions écrites qui lui ont été adressées. La ministre Désir a répondu aux 17 questions écrites qui lui ont été adressées.

4 Dépôt de rapports

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel du Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (01.01.2018 au 31.12.2018) (doc. 26 (2019-2020) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement.

Nous avons également reçu le rapport annuel 2018 de la dette publique de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles / Communauté française de Belgique (doc. 27 (2019-2020) n° 1). Il a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

5 Composition des commissions interparlementaires, multilatérales et internationales

M. le président. – Le groupe MR nous a transmis la liste des parlementaires représentant les relations interparlementaires bilatérales, multilatérales et internationales. La liste sera jointe en annexe du compte rendu.

6 Composition du Fonds Écureuil

M. le président. – Par lettre du 12 novembre, la présidente du groupe MR m’a informé que M. Asmanis de Schacht représentera le groupe MR au Fonds Écureuil, en remplacement de M. Bosson. Il en est pris acte. Ce remplacement sera communiqué à M. Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

7 Composition de commissions permanentes

M. le président. – J’ai été saisi de plusieurs demandes de modifications de la composition de commissions.

M. Lux remplacera M. Segers comme membre suppléant de la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Mme De Re et M. Soiresse deviendront membres effectifs et MM. Heyvaert et Segers deviendront membres suppléants de la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

8 Communication du président

M. le président. – Ce matin, nous avons eu l’opportunité de nous pencher sur les actions d’ici et d’ailleurs contre les violences faites aux femmes. Ce colloque a été organisé par notre Parlement. Certains d’entre vous, chers collègues, y ont participé, dont trop peu d’hommes.

À l’approche du 25 novembre, date de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, j’entends rappeler

l'engagement de notre Assemblée en faveur de l'égalité des genres et dans la lutte contre les stéréotypes de genre et toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Comme il a été rappelé ce matin, ces violences recouvrent aussi les violences verbales, les attitudes sexistes et machistes inappropriées et vexatoires, beaucoup plus insidieuses et souvent répandues dans tous les milieux et environnements, qu'ils soient privés ou professionnels. Notre environnement parlementaire n'est pas à l'abri de ce type de dérive.

Selon une étude récente de l'Union interparlementaire (UIP) et une enquête réalisée auprès des femmes parlementaires, 65 % d'entre elles ont indiqué avoir fait l'objet plusieurs fois de remarques sexistes et humiliantes au cours de leur mandat parlementaire. Dans la grande majorité des cas, ces remarques ont été proférées dans les locaux du parlement par des collègues masculins.

Dans le prolongement du colloque de ce matin et dans le cadre de notre plan d'action «*He-ForShe*», nous organiserons en 2020 un atelier de sensibilisation afin de prévenir et d'appréhender ces phénomènes, ainsi qu'en a opportunément décidé le Bureau. Vous en serez tenus informés. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

9 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 14 novembre 2019, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 20 novembre 2019.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous recevrons tout à l'heure le rapport du Délégué général aux droits de l'enfant. Ce document est important.

La Conférence des présidents a évoqué la façon dont le Parlement en discutera et elle a décidé que cet examen aurait lieu en commission. Le groupe PTB regrette que le débat et l'échange ne puissent se faire en séance plénière.

Le contenu d'un tel rapport mérite en effet le débat le plus large et le plus public possible.

M. le président. – Pour rappel, la discussion sur le rapport se fera dans cet hémicycle, en commission plénière.

J'espère que les députés qui sont sensibles à ce sujet seront bien présents à cette occasion.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

10.1 Question de M. Charles Gardier à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «*Brexit et opportunités pour la langue française*»

M. Charles Gardier (MR). – Un article récent faisait état de la diminution de l'utilisation de la langue française, particulièrement en Europe. Dans le même temps, la presse diffuse presque quotidiennement des informations sur les conséquences du Brexit. Parmi celles-ci, une donnée rarement évoquée est le fait que si le Royaume-Uni quitte l'Union européenne, il ne subsistera plus que cinq millions de locuteurs anglophones sur les 500 millions de citoyens européens. Dans le même temps, il restera encore 136 millions de locuteurs francophones.

Cette situation peut donc représenter une opportunité de s'interroger sur l'utilisation prédominante de l'anglais et la relative sous-utilisation du français dans les institutions européennes. L'Association des parlementaires de la francophonie, qui était présidée jusqu'il y a très peu de temps par notre excellent collègue, M. Wahl, s'est penchée sur le sujet et est sur le point d'émettre des recommandations en la matière.

La difficulté que représente ce Brexit annoncé peut créer une opportunité pour différents pays et régions francophones, en particulier la Communauté française, de peser afin que la langue française soit davantage utilisée dans les institutions européennes.

Monsieur le Ministre-Président, pensez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse exercer une influence en faveur d'une plus large utilisation de la langue française? Avez-vous des idées pour ce faire?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Nous ne pouvons évidemment pas nous réjouir du Brexit quand on sait les conséquences négatives qu'il engendrera pour les institutions, universités et entreprises en Belgique. Nous pouvons cependant le considérer comme opportunité de promotion de la langue française. Selon les services linguistiques des institutions européennes, 95 % des textes du Conseil de l'Union européenne sont rédigés en anglais, contre 84 % pour ceux de la Commission européenne et 72 % pour ceux du Parlement européen. La langue du texte a aussi un effet sur la langue des interventions orales au sein de ces trois institutions.

Alors que la diversité et le multilinguisme fondent le projet européen, force est de constater aujourd'hui un unilinguisme anglophone. Votre question est pertinente, Monsieur le Député, et je pense qu'elle se trouve aussi au centre des réflexions de l'Organisation internationale de la

francophonie (OIF), institution qui promeut et défend la langue française dans le monde.

Lors du dernier conseil interministériel, nous avons abordé la promotion de la langue française dans les institutions internationales et européennes en particulier. Nous avons créé un groupe de travail dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu de fortement s'impliquer.

Au sein de l'Union européenne, nous devons aussi nous employer à renforcer nos liens avec toute une série de pays francophones. Début 2020, je me rendrai à Paris pour discuter, avec mes homologues français, d'un plan d'actions concrètes de promotion de la langue française au sein des institutions internationales en général et européennes en particulier.

M. Charles Gardier (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je suis très heureux d'entendre dans vos réponses que vous allez mettre en avant la langue française! Voilà déjà quelques années que je siége dans ce Parlement et nous parlons peu de la promotion de la langue française. Notre institution s'appelait la Communauté française de Belgique et la défense du français faisait partie de ce que nous devions mettre en œuvre. Je suis heureux d'entendre que vous êtes prêt à saisir l'opportunité que représente le Brexit.

10.2 Question de Mme Delphine Chabbert à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi des bâtiments scolaires»

10.3 Question de Mme Joëlle Maison à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Cadastre des bâtiments scolaires vétustes à Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – En cette Journée internationale des droits de l'enfant, j'imagine que vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur le Ministre, toute l'importance des conditions dans lesquelles nos enfants peuvent suivre leur parcours scolaire et les enseignants exercer correctement leur métier. Vous avez manifesté un intérêt particulier pour le dossier des bâtiments scolaires. En effet, dans votre réponse à plusieurs questions qui vous ont été adressées par des collègues députés en commission, vous avez proposé une approche globale de ce dossier des bâtiments

scolaires, notamment en faisant le point sur les trois ou quatre fonds affectés à leur amélioration. Vous avez aussi annoncé des visites sur le terrain, qui devraient démarrer au début de 2020.

Une enquête récente réalisée par une conseillère en prévention du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles décrit l'état assez dramatique d'écoles situées notamment sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Comment comptez-vous procéder pour mettre en conformité ces écoles bruxelloises en grande difficulté avec les normes minimales de sécurité et de confort? Avez-vous pris des contacts avec vos homologues de la Région pour accélérer la rénovation de ces bâtiments?

À la veille des discussions budgétaires, je reviens sur les trois ou quatre fonds affectés à l'amélioration des bâtiments scolaires. Un fonds pour la création de places dans les zones en tension démographique a été créé l'an passé. Comptez-vous maintenir son financement? Comptez-vous augmenter les moyens affectés aux fonds des bâtiments scolaires ainsi qu'au programme prioritaire des travaux?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Monsieur le Ministre, j'abonde dans le même sens que Madame Chabert. J'ai relu le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2019 de la commission du Budget. Aux questions qui vous avaient été posées, vous avez répondu de manière claire, exhaustive et sincère. Vous avez mentionné l'existence de plusieurs fonds, assez compliqués à identifier, informant de cette manière les nouveaux députés à leur sujet. Vous avez exprimé votre préoccupation par rapport à la situation actuelle en mettant en exergue le fait que les ressources disponibles à travers ces fonds étaient inférieures aux besoins de ces bâtiments et que, dès lors, des arbitrages devraient être réalisés.

Je n'ai pas l'habitude de pleurer sur le lait répandu, mais, une fois n'est pas coutume, je déplorerais, comme l'a fait Mme Bernard en commission, que cette situation perdure depuis vingt-cinq ans. Les quatre partis qui sont actuellement au pouvoir ou qui s'y sont succédé dans le passé, portent une responsabilité dans l'état de dégradation des infrastructures scolaires, dans l'état d'insécurité et d'inconfort du personnel enseignant et dans l'état d'insécurité et d'inconfort pédagogique des élèves. Aujourd'hui, puisque nous siégeons dans ce Parlement, nous portons tous cette responsabilité collective qui vous incombe en particulier, mesdames et messieurs les membres du gouvernement.

Monsieur le Ministre, quelles mesures à court, moyen et long termes comptez-vous prendre pour réaliser un cadastre de ces bâtiments, particulièrement à Bruxelles, cerner les urgences, réaliser un plan de réalisation urgente des travaux et de relogement de ces élèves et, enfin, confier la tâche à quelqu'un qui connaît les réalités bruxelloises?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je suis conscient de ce problème qui me préoccupe, qui remonte à 25 ans et qui ne fait que s'accroître, à Bruxelles comme ailleurs. Mon cabinet est dès lors à la recherche d'une méthodologie permettant de régler le problème de manière structurelle, ce qui aura un impact budgétaire.

Je reviendrai en commission sur la pertinence, les moyens et les mécanismes de fonctionnement des différents fonds. Je tiens à vous rassurer sur la création de places: un budget d'un peu plus de 20 millions d'euros y est consacré. Nous devons nous mobiliser collectivement et aller sur le terrain pour trouver des solutions à ces différents problèmes qui ne concernent pas que *Wallonie-Bruxelles Enseignement*, mais l'ensemble des pouvoirs organisateurs. Cette réflexion globale ouvre de réelles opportunités d'économies, notamment au niveau environnemental.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Il est intéressant de travailler à partir d'une méthodologie plutôt que d'avancer à l'aveuglette. Monsieur le Ministre, je relèverai surtout votre volonté de faire des visites sur le terrain: c'est ainsi que nous avancerons vers des solutions adaptées. Vous pouvez compter sur moi et mes collègues pour vous accompagner et vous amener dans des écoles qui seront ravies de vous accueillir.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le fait que vous vouliez, Monsieur le Ministre, adopter une méthodologie structurante et globale pour l'ensemble des fonds constitue en soi une excellente nouvelle et je vous en remercie. Je voudrais néanmoins rappeler que, même si vous n'êtes en fonction que depuis un mois, votre parti porte une certaine responsabilité politique depuis vingt-cinq ans. Un cadastre doit en effet être établi pour tous les pouvoirs organisateurs et toutes les régions. Cependant, à Bruxelles, dans le réseau WBE, il est particulièrement prégnant. Citons l'Athénée royal Uccle II, Gatti de Gamond et l'Athénée royal de Ganshoren. Si nous n'y prenons garde, de nombreuses autres écoles souffriront des mêmes maux.

Vous avez évoqué certaines pistes en termes d'économies. C'est une belle façon de voir le verre à moitié plein. Ceux qui le considèrent plutôt à moitié vide craignent la fuite des élèves de l'enseignement francophone, si vous ne vous attellez pas à ce problème de manière urgente. À ce sujet, nous avons tous lu aujourd'hui dans *«L'Écho»* les perspectives relatives à la clé «élèves». Nous sommes en particulier exposés à ce péril dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et dans les athénées bruxellois parce que professeurs et élèves s'y sentent moins bien, ce qui renforce l'image négative que ces établissements véhiculent déjà. Je vous exhorte, sans vous donner de conseil, à placer quelqu'un

qui connaît bien les réalités bruxelloises pour accompagner votre équipe sur le terrain à Bruxelles et à vous emparer d'urgence de cette question particulière.

10.4 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maintien des activités – Situation des discobus»

10.5 Question de Mme Anne Laffut à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suppression des PointCulture mobiles»

10.6 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise du prêt direct dans les PointCulture»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Eddy Fontaine (PS). – Je commencerai par vous remercier, Madame la Ministre, au nom des collaborateurs et au nom des usagers des PointCulture. En réponse à mes nombreuses interpellations en réunion de commission et en séance plénière, vous vous étiez engagée à rencontrer le secteur afin de trouver des solutions. Vous l'avez fait puisque la presse a fait état cette semaine de votre décision de refondre complètement les accords, de poursuivre les prêts directs, de stopper la vente des collections et de relancer l'achat de nouveaux médias. Nous apprenons également que la convention de financement 2019-2020 sera amendée et qu'une nouvelle sera signée en 2021.

Cependant, quelques ombres restent au tableau. Je viens d'un milieu rural et la suppression des PointCulture mobiles pose un problème pour les villages, notamment dans les Ardennes et dans le sud de la province de Namur. Le second problème est celui des neuf départements ou licenciements. L'arrêt des PointCulture mobiles est-il définitif ou tenterez-vous, dans les deux années à venir, à partir d'une analyse plus approfondie, de trouver des solutions pour ces villages et régions qui ne disposent ni de bibliothèque ni de médiathèque? Quelles solutions proposerez-vous alors pour compenser les problèmes d'accès à la culture dans les milieux ruraux? Pouvez-vous à tout le moins

garantir au personnel le maintien de l'emploi jusqu'en 2021?

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, comme M. Fontaine vient de signaler, vous avez annoncé votre volonté de signer un avenant à la convention 2019-2020 entre PointCulture et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'allonger d'un an la période transitoire prévue par votre prédécesseure, Mme Greoli. Cependant, comme il vient d'être dit, il semblerait que les deux PointCulture mobiles seraient supprimés en raison de la vétusté du matériel roulant. Si cette information était confirmée, cela voudrait dire que 46 communes ne verront plus de PointCulture mobile traverser leur territoire. Pour le premier PointCulture mobile, 24 communes situées sur la dorsale wallonne sont concernées, de Mouscron à Welkenraedt; pour le second, il s'agit de 22 communes, surtout situées en province de Luxembourg.

Comment comptez-vous répondre aux attentes culturelles des usagers qui, sous peu, ne verront plus passer les PointCulture mobiles dans leur commune? Les bibliobus pourront-ils assurer la relève? Comment jugez-vous l'idée de compenser cette disparition par des synergies plus importantes avec les bibliobus et par la création, voire l'augmentation des animations dans les écoles?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vendredi dernier, nous apprenions une très bonne nouvelle pour PointCulture. Après des mois de mobilisation, 14 000 signatures ainsi que plusieurs rassemblements des travailleurs et des usagers de PointCulture, vous avez demandé à la direction la suspension du plan qui, pour rappel, devait mettre fin au service de prêt d'ici janvier 2020. À la suite de cette décision, l'achat de nouveaux médias va reprendre. La liquidation qui était prévue va donc s'arrêter. Les collections sont sauvegardées pour l'instant et tout le monde va pouvoir aller louer des médias physiques dans ces relais. Nous nous en réjouissons.

À nos yeux, cette mobilisation a permis de faire entendre la voix des travailleurs et des usagers. Vous partagez cette constatation, en partie du moins, puisqu'en réunion de commission du 15 octobre dernier, vous aviez déclaré que le grand nombre de signatures et la mobilisation des usagers imposaient d'inclure le comité citoyen dans les discussions et les décisions. Cette joie ne doit cependant pas cacher la période difficile qui a précédé votre décision ainsi que ses limites. La période de mobilisation signifie pour les personnes concernées des mois difficiles de stress et de doute sur ce que l'avenir leur réserve. Je rappelle que neuf emplois ont été perdus et que deux discobus ne rouleront plus. J'ai évoqué les limites de votre décision puisque la suspension n'est valable que jusqu'en 2021.

Quels changements structurels sont envisagés pour éviter de revivre cette situation dans les mois

à venir? Certifiez-vous qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois supplémentaires? Les personnes écartées retrouveront-elles leur emploi? Comptez-vous inclure des représentants des usagers et des travailleurs de PointCulture dans le comité d'accompagnement pour qu'ils puissent véritablement avoir leur place dans les discussions et décisions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je me demande pourquoi l'interpellation de Mme Pavet a été retirée, hier, de la séance de commission, j'aurais eu plus de temps pour vous expliquer les différents aspects de ce dossier. Je le regrette! Les PointCulture mobiles font partie de l'accord élaboré avec les représentants des usagers, avec le personnel et la direction. Il prévoit de retarder les échéances pour permettre à la concertation de se poursuivre. Cela nous paraît essentiel. Nous travaillerons dans un comité d'accompagnement qui réunira tous les acteurs.

Les PointCulture mobiles, en effet, sont voués à disparaître. Par contre, nous avons été plus particulièrement attentifs aux communes rurales. La disparition de ces deux PointCulture mobiles n'est pas due à la diminution des prêts, mais à la vétusté du matériel roulant. Nous avons pensé à une alternative. Des accords sont conclus avec les cinq cents bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement avec celles de la province du Luxembourg pour que la collection ne soit pas vendue. Elle restera accessible dans les bibliothèques, voire dans des associations de terrain, pour tous les usagers qui voudraient avoir le loisir de recourir à ces médias.

Un partenariat sera développé entre les services informatiques de PointCulture et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que le catalogue soit accessible en ligne sur les sites des bibliothèques. Nous espérons finaliser ce projet en septembre 2020. L'accès à la culture est pour nous essentiel.

Neuf départs sont prévus, mais il ne s'agit pas de licenciements. Cinq étaient prévus, mais grâce à la concertation, seul un demi-temps plein est perdu à la suite de la fermeture des PointCulture mobiles. Les autres départs ne sont pas des licenciements, des personnes seront engagées pour pourvoir certains postes.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'entends bien que les accords sont conclus et que nous allons travailler avec les bibliothèques. Un point d'attention réside dans le fait qu'il y en a de plus en plus de bibliothèques, mais il reste toutefois des zones où la culture n'est pas accessible. Dans le sud du pays, il n'est pas rare de devoir faire 15 ou 20 km pour accéder à une bibliothèque ou un PointCulture, même mobile. Vous êtes à l'écoute, je l'ai bien compris. Je sui-

vrai l'évolution de ce dossier et vous interpellerais en réunion de commission.

Mme Anne Laffut (MR). – Je vous remercie pour vos précisions, Madame la Ministre. Je me joins aux dires de M. Fontaine, beaucoup de communes rurales n'ont pas de bibliothèque et leurs habitants doivent parfois parcourir quelques kilomètres, avec des moyens de transport qui sont loin d'être optimaux, pour en trouver une. Les PointCulture mobiles sont actuellement fréquentés par environ 10 000 usagers. Des alternatives doivent être étudiées, car une chose est certaine, nous ne souffrirons jamais d'un trop-plein de culture.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il reste une question à laquelle vous n'avez pas répondu, Madame la Ministre. Elle concerne l'inclusion des usagers et travailleurs dans le comité d'accompagnement. En réunion de commission du 15 octobre, vous disiez que le comité citoyen n'était pas institué. Il serait intéressant qu'il devienne officiel. Vous parlez souvent de coconstruction. Nous pensons que cela ne se fait pas naturellement. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur la bonne volonté des directions pour ce faire. Le PTB souhaite rendre les organes de discussion et de décision des institutions culturelles plus ouverts aux employés, aux artistes et à la société civile. J'espère que nous pourrions rediscuter de cette question.

10.7 Question de Mme Alda Greoli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Volet culturel de la mission en Chine»

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Président, au vu des derniers événements, il me semble qu'une leçon sur la déontologie des questions d'actualité serait bénéfique pour l'ensemble des groupes politiques de ce Parlement.

Madame la Ministre, la mission économique belge en Chine bat son plein. Nous avons appris qu'une délégation particulièrement nombreuse accompagne les décideurs économiques et politiques. La presse nous a aussi appris que la *startup* culturelle Dirty Monitor, installée à Charleroi et chère notamment à mon collègue Julien Matagne, serait en passe de conclure un contrat pour les Jeux olympiques d'hiver de 2022 qui auront lieu à Pékin.

Compte tenu de l'importance de la culture dans le PIB de notre pays, avez-vous eu l'occasion, en tant que ministre de la Culture, de mettre en évidence certains de nos artistes lors de cette mission? Si ce n'est pas le cas, comptez-vous interpellier vos collègues lors d'une prochaine conférence interministérielle sur la culture ou lors d'un Comité de concertation pour qu'il en soit

dorénavant question? Il me semble en effet fondamental que nos artistes puissent être associés à de telles missions. Je serai particulièrement attentive à votre réponse, Madame la Ministre, car il n'aurait sans doute pas été une mauvaise chose que des artistes et créateurs, pour qui la démocratie est importante, accompagnent cette mission économique en Chine.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'étais hier au Forum des ministres de la Culture, à l'UNESCO. Cela faisait 21 ans qu'une telle rencontre entre tous les ministres de la Culture n'avait plus eu lieu. J'ai ainsi eu l'occasion d'échanger avec mes homologues sur nos pratiques culturelles respectives. J'ai aussi pu me rendre au Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) à Paris, qui est une vitrine formidable de notre production culturelle. Nos fonctionnaires y mettent en valeur la culture de notre fédération avec enthousiasme et énergie. Ils sont vraiment à la pointe de ce que la culture peut offrir. Je ne peux que vous encourager à leur rendre visite. Ce centre est donc un des acteurs qui sont actifs en matière de diffusion de la culture de notre Fédération. Certains de ces acteurs travaillent via Wallonie-Bruxelles International (WBI) notamment et accompagnent parfois l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et mettent l'accent sur la qualité de la production de nos créatrices et créateurs.

En ce qui concerne la mission en Chine, je n'ai pas été approchée sur le volet de la culture et je n'ai donc pas eu de discussion à ce propos. Je vous rejoins sur l'idée qu'être diffusé sur notre territoire et à l'étranger est une plus-value pour la culture.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je vous rejoins effectivement sur ce point. Le fait que cette commission de l'UNESCO se soit réunie après presque vingt ans d'inactivité est une excellente nouvelle. Cela dit, je continue de déplorer que les missions économiques n'ont malheureusement toujours pas le réflexe de se faire accompagner par les intervenants et les créateurs du monde culturel. Je rappelle que les médias et la culture représentent quelque 10 %, voire plus, du PIB de notre pays et du PIB européen plus largement.

10.8 Question de Mme Véronica Cremasco à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lancement de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA-WB)»

Mme Véronica Cremasco (Ecolo). – «L'architecture a du pouvoir», «L'architecture ne

dort jamais», «*L'architecture tire son plan*». Vous avez peut-être aperçu, chers collègues, ces affichettes annonçant la création de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA-WB). Il s'agit d'un nouvel opérateur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est malheureusement trop rare et cela doit être souligné.

Ce mardi 26 novembre sera donc lancé l'ICA-WB. Sa mission sera de créer un lieu de rencontre pour favoriser la production d'un espace bâti de qualité et le vivre ensemble. Qu'on le veuille ou non, l'architecture nous concerne tous. Que nous vivions dans un palace ou dans la rue, nous sommes tous quotidiennement confrontés à cet espace construit. Il fait partie de nos relations sociales. L'architecture est une affaire de professionnels avec l'Ordre des architectes, mais aussi celle du monde académique avec les facultés d'ingénieurs architectes et d'architectes qui sont intégrées aujourd'hui dans nos universités, sans oublier les missions gouvernementales. Je salue également l'excellent travail de la cellule «Architecture» de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles Architectures (WBA) qui font la promotion de nos architectes à l'étranger.

Ce pilier culturel manquait. Madame la Ministre, comment comptez-vous soutenir les missions de l'ICA-WB? Comment permettront-elles de tisser un réseau avec les opérateurs culturels de la Fédération? Quels sont les publics cibles? Les autorités? Les citoyens?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous, Madame la Députée, je me réjouis du lancement de l'ICA-WB, nouvel opérateur d'architecture sur notre territoire. Je serai d'ailleurs présente à son inauguration-ouverture, dans quelques jours. Il faisait défaut jusqu'ici et il va essayer d'insuffler, de manière transversale, une vision cohérente de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. De son côté, Bruxelles dispose d'un *bouwmeester*.

En Wallonie, la même intention figure dans la Déclaration de politique régionale. La Déclaration de politique communautaire est davantage axée sur ce travail transversal, pour disposer d'une qualité architecturale commune à l'ensemble de notre territoire.

Le plus réside dans la co-construction de l'ICA-WB avec une myriade d'acteurs: professionnels, acteurs de terrain, habitants des quartiers et centres culturels, proches s'il en est de nos populations. Je me réjouis donc également de cette méthode sur la base de laquelle l'ICA-WB a décidé de travailler. Une convention de trois ans nous lie, comportant une série d'engagements qui seront respectés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après évaluation, cette mission sera probablement pérennisée par la suite. Je manque de temps pour vous répondre au sujet des missions

spécifiques. Je vous invite dès lors à me reposer la question lors, par exemple, d'une prochaine réunion de commission.

Mme Véronique Cremasco (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre soutien qui va d'ores et déjà dans le sens d'une pérennisation. Je reviendrai à un autre moment sur le détail des missions de cet institut d'architecture.

La Flandre a depuis longtemps son institut d'architecture, le *Vlaams Architectuurinstituut* (VAi), et, à l'heure des coupes claires du gouvernement flamand dans la culture, il fait vraiment sens de créer un opérateur culturel qui s'occupe des matières architecturales en Fédération Wallonie-Bruxelles.

10.9 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Usages possibles en Fédération Wallonie-Bruxelles du manuel de lutte contre le racisme dans le foot, présenté le 13 novembre dernier, afin de renforcer la lutte contre ce fléau»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, notre équipe nationale a gagné le match d'hier contre Chypre sur le score de 6-1! J'ai apprécié l'ambiance dans le stade où se retrouvaient ensemble les supporters des équipes belge et chypriote. Chacun respectait l'autre, ce qui montre l'importance du sport comme levier d'intégration et d'émancipation.

L'éthique, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs du sport sont primordiales pour moi. Ma question d'aujourd'hui se limitera au football. Le 13 novembre dernier, la *Pro League* a présenté un manuel visant à condamner les chants et actes offensants, discriminatoires et méchants. Ce texte décrit entre autres comment sensibiliser les joueurs, quelles personnes peuvent dénoncer un acte raciste et de quelle manière. D'anciens joueurs ont profité de cette occasion pour raconter leur vécu, avec parfois beaucoup d'émotion. Ils ont exprimé leur sentiment d'impuissance face à ce genre de comportements qui ont eu un grand impact sur leurs prestations footballistiques.

Madame la Ministre, je suppose que vous avez pris connaissance de ce manuel. Est-il complémentaire par rapport à ce qui existe en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des campagnes sont-elles menées pour avertir les supporters? La loi «Football» sanctionne les supporters contrevenants en leur infligeant une amende ou une inter-

diction de stade. Pensez-vous qu'une politique de tolérance zéro soit possible? Enfin, la Pro League prévoit, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, une formation visant à préparer le retour au stade des supporters sanctionnés. Comment comptez-vous améliorer le retour de ces supporters dans les stades?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il y a en effet deux façons de lutter contre ce fléau du racisme: la prévention et les sanctions.

L'intérêt de ce manuel est qu'il présente des lignes directrices aux clubs en agissant sur ces deux leviers. Il faut rappeler que le racisme est un délit qui doit être poursuivi par le parquet fédéral et par la fédération belge de football. L'intérêt est de travailler sur cet effet de sanctions en cascade pour arriver finalement au niveau des supporters. Faut-il prévoir des sanctions pour les supporters? Je pense que oui parce que cela aura un effet dissuasif.

Il faut donc travailler sur ce manuel, de façon décloisonnée puisque l'on va devoir y associer le niveau fédéral puisqu'il faudra sans doute revoir la loi relative à la sécurité lors des matchs de football. J'y suis en tout cas favorable. Il faut travailler de façon plus globale sur la question de l'éthique, du *fairplay* et de la bonne gouvernance dans le sport.

Comme vous le savez, nous sommes en train de réécrire la charte «Vivons Sport!» et de réfléchir à la possibilité de conditionner l'octroi de subventions au respect de cette charte. Ces questions vous tiennent à cœur, Monsieur le Député. Sachez que vous trouverez en moi une alliée.

M. Thierry Witsel (PS). – Le sujet mérite sans doute d'y revenir plus en détail lors d'une prochaine réunion de commission. Dans cette matière, il convient en effet de ne pas baisser la garde dans la mesure où rien n'est jamais acquis. Il faut multiplier les actions de sensibilisation pour ne jamais banaliser ces comportements racistes. Ne ratons jamais non plus une occasion de rappeler la phrase de l'humoriste Guy Bedos: «le racisme n'est pas une opinion, mais un délit.» Je conclurai en rappelant que notre équipe nationale des Diables rouges est multiculturelle et forme une famille. L'ancien joueur que je suis caresse l'espoir que le monde du football pourra trouver des solutions pour enrayer ce fléau.

10.10 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de

la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Gestion optimale des séjours de rupture pour renforcer les chances de réinsertion des jeunes»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, «*La Libre Belgique*» du 16 novembre dernier révélait le témoignage édifiant d'un mineur d'âge, autoproclamé «délinquant sans autre choix». Il s'agit d'un jeune de 17 ans, peu importe son prénom... l'important est de généraliser mon propos. Si le schéma est classique, il n'en demeure pas moins dramatique: désintégration familiale, problèmes intrafamiliaux, décrochage scolaire, consommation de drogues douces jusqu'à l'expulsion du foyer familial.

Alors qu'il vit dans la rue depuis peu, il se tourne vers le service d'aide à la jeunesse (SAJ) qui se met en quête de solutions. Au bout de plusieurs mois, il lui propose un séjour de rupture. Mais qu'en est-il après? Sans aide financière, sans accompagnement social, le jeune homme sombre davantage dans la délinquance. Il est finalement interpellé et placé en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Aujourd'hui, le jeune homme ne renie pas ses actes, par ce témoignage, il souhaite raconter son histoire aux décideurs que nous sommes afin de nous sensibiliser sur la diligence des mesures d'aide à l'égard des jeunes, pour que ceux-ci n'empruntent pas une voie similaire.

Plusieurs organismes et services d'aide en milieu ouvert (AMO), dont Dynamo International, La Pommeraie ou Vent Debout, proposent des séjours de rupture. Très peu de jeunes sont concernés par ces mesures qui sont, pour la plupart, pertinentes et innovantes.

Quel bilan tirez-vous de ces mesures en Fédération Wallonie-Bruxelles? Par ailleurs, quel type d'accompagnement ces organismes ou d'autres proposent-ils le cas échéant, à la fin du séjour? Quelles sont les alternatives des AMO ou des SAJ pour autonomiser les jeunes? Je voudrais conclure en attirant votre attention sur les délais de gestion administrative. S'il est question de rupture, évitons cependant de provoquer une rupture de confiance de ces jeunes à l'égard de nos institutions.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai bien évidemment connaissance de l'offre en séjours de rupture sur base volontaire et des activités de Dynamo International. Je souligne la qualité du travail effectué ainsi que l'importance de l'offre de séjours de rupture, proposés aux jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire, et des activités

structurantes et valorisantes, qu'il s'agisse de stages, de formations, d'un suivi familial, d'autres actions essentielles pour essayer de «raccrocher» le jeune.

Ces services sont offerts par des AMO et des SAJ. Il serait utile de les ouvrir à tous types de jeunes confrontés à des difficultés, là où ils se trouvent. Toutefois, le public cible pour les séjours de rupture obligatoires, en tout cas pour l'instant, sont les jeunes ayant commis un fait qualifié infraction (FQI). Ce type de projet présente un intérêt en tant qu'alternative au placement ou suivi post-institutionnel. Il s'agit donc de projets auxquels j'accorde une importance tout à fait particulière.

M. Michele Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je me permets néanmoins d'insister sur l'indispensable accompagnement après le séjour, qui doit être une priorité, et sur le cadastre à réaliser pour vérifier la pertinence et la nécessité de moyens supplémentaires.

10.11 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Données chiffrées sur le taux d'échec dans l'enseignement supérieur et pétition du groupe Resol»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, nous avons pris connaissance ce matin dans la presse des chiffres relatifs aux taux de réussite dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le taux de réussite complète pour le BAC1, ces chiffres montrent une diminution sensible entre 2011 et 2017. En revanche, le taux de réussite partielle serait plus élevé. Enfin, un échec sur deux est imputable aux étudiants en situation de réorientation ou d'abandon.

Ces chiffres sont interpellants. Le groupe Resol (Réseau de l'enseignement supérieur *online*) a lancé une pétition demandant à être associé à la réflexion concernant les difficultés rencontrées par les étudiants dans leurs parcours individualisés au sein des programmes de cours.

Pouvez-vous confirmer ces chiffres? Je suppose qu'ils vont être intégrés dans la réflexion globale que vous allez mener dans le cadre de la réforme du décret «Paysage».

Comment comptez-vous associer tous les acteurs concernés par cette problématique dans le cadre de cette réforme?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le décret «Paysage» étant en vigueur depuis cinq ans, nous disposons en effet de premiers éléments qui permettent d'objectiver la situation. Nous constatons une baisse du pourcentage des réussites complètes, qui est passé de 38 % en 2015 à 22 % en 2018. En ce qui concerne l'allongement de la durée des études, parmi les étudiants qui ont validé 45 crédits sur 60, seuls 23 % termineront leur parcours académique dans les temps. Nous avons aussi reçu les premiers chiffres qui confirment pour les universités et hautes écoles une surcharge administrative liée aux parcours individualisés et aux programmes à la carte proposés aux étudiants. D'autres indicateurs pointent une perte de cohérence dans le parcours de l'étudiant étant donné qu'il faut procéder selon une gradation des acquis.

Je souhaite d'abord évaluer le décret «Paysage», comme inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), et de proposer ensuite des amendements en concertation avec l'ensemble des acteurs. Rien ne sera fait contre eux bien entendu. Le décret avait pour objectif de s'inscrire dans le processus de Bologne et de permettre à l'étudiant de progresser à son rythme. Malgré ces intentions louables, il a engendré des effets pervers qu'il convient de corriger.

Nous travaillerons sur cinq pistes d'amélioration. Une d'entre elles consiste à clarifier la notion de réussite. L'étudiant doit en effet comprendre lorsqu'il se situe dans une trajectoire d'échec ou de réussite. Nous souhaitons aussi mieux informer l'étudiant sur les conséquences d'un report de crédits d'une année à l'autre, afin d'éviter une situation ingérable en troisième année. Tous ces travaux devront aboutir à l'horizon de la rentrée académique 2021.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse ainsi que pour le volontarisme affiché par le gouvernement dans le cadre de cette réforme.

10.12 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suppression des examens de Noël»

10.13 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réflexion sur l'organisation des évaluations des étudiants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, la suppression progressive des examens de Noël fait débat. Je souhaite avoir une discussion à ce sujet avec vous en séance plénière.

La circulaire n° 7012 «*L'évaluation des études dans l'enseignement secondaire de plein exercice organisé par la Communauté française – Bulletins – Conseils de classe*» du 28 février 2019 donne clairement une certaine autonomie aux directeurs d'école pour organiser les examens de décembre, juin et septembre. Je tiens d'abord à préciser que je suis tout à fait favorable à ce principe d'autonomie.

Cela dit, pourquoi supprimer les examens du mois de décembre? Une telle suppression permettrait d'étudier plus de matières et d'améliorer l'apprentissage des savoirs de base dans les classes. Je peux rejoindre également ce constat. En effet, avec du recul, force est de constater qu'il y a des bulletins pour les congés de Toussaint, puis viennent les examens du mois de décembre. Si je fais la part du temps consacré aux révisions, je constate que les savoirs de base complémentaires à évaluer avant Noël ne sont pas très nombreux.

Le groupe MR et moi-même sommes favorables aux évaluations. Si celles-ci n'avaient lieu qu'en juin, il n'y aurait, bien sûr, pas de souci pour les bons élèves. En revanche, l'évaluation des élèves en décembre permet de faire de la remédiation de janvier à juin et de prêter attention à ceux qui ont des difficultés. Cette remédiation est importante!

Je propose une piste de réflexion: pourquoi ne pas avoir, en décembre, des examens que sur certaines matières de base?

Par ailleurs, certaines écoles n'organisent plus à l'heure actuelle des examens de fin d'année. Avez-vous eu des contacts avec ces établissements? Ces écoles ont-elles évalué les effets positifs ou négatifs de cette suppression? Je voudrais avoir un débat approfondi à ce sujet, le but étant, bien sûr, que les savoirs de base soient étudiés et évalués, que les enfants soient accompagnés et que l'autonomie des directions d'école soit préservée.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Comme vous le savez, Madame la Ministre, je suis issue du terrain: j'ai été enseignante pendant treize ans. Maintenant que je suis députée, les anciens collègues, les directions, mais aussi les élèves et les parents me relaient leurs très nombreuses questions.

Concernant les évaluations du mois de décembre, les interrogations sont cette fois relayées par la presse. Certains établissements auraient décidé de ne pas organiser ces évaluations; d'après eux, le temps d'évaluation empiéterait sur le temps d'apprentissage. Les enseignants, quant à

eux, sont inquiets de l'accumulation de matières qui ne sont évaluées que lors d'un examen unique en juin. Les élèves s'interrogent face à une évaluation qu'ils voient plutôt comme une chance à la fois de gérer leur charge de travail, de s'auto-évaluer et de se situer à l'égard des apprentissages.

Dès lors, quelles sont les obligations des établissements scolaires en la matière? Que prévoit le Pacte pour un enseignement d'excellence sur le volet des évaluations? L'organisation des évaluations sera-t-elle intégrée dans la réflexion en cours sur les rythmes scolaires?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions intéressantes. Les sessions d'examens sont aujourd'hui planifiées à la discrétion des établissements et pouvoirs organisateurs. Lorsqu'ils en organisent, ils ont l'obligation d'en annoncer les dates en début d'année, de même que celles des conseils de classe et des réunions de parents. Ces dates ne pourront pas être changées en cours d'année.

La réflexion concernant le Pacte pour un enseignement d'excellence et l'implémentation du tronc commun est en cours. Elle vise à changer de paradigme en ce qui concerne les évaluations. Plutôt que de suivre la logique actuelle en deux temps, à savoir «enseignement» d'abord et «évaluation» ensuite, le Pacte privilégie une évaluation formative continue. Cette logique différente faciliterait l'identification des problèmes en cours d'année et des nécessités de remédiation.

Par souci de clarté, je signale qu'une suppression des examens ne fait pas partie de mes intentions. Il n'entre pas dans mes intentions de diminuer le niveau d'exigence de notre enseignement. Il convient par contre de réfléchir à nouveau sur la manière d'évaluer.

Madame Cassart-Mailleux, je ne dispose pas d'analyse quant à la suppression de l'examen annuel par certaines écoles. Cependant, les pratiques en matière d'évaluation évoluent fortement et c'est heureux.

Madame Ahallouch, les rythmes scolaires seront impactés par l'évaluation et vice versa. Ces deux sujets feront donc l'objet d'une réflexion globale et intégrée. Les temps d'évaluation doivent être vus par rapport à l'ensemble du rythme scolaire annuel.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le ton de votre réponse, par ailleurs très complète. Il est important que le débat ait lieu dans notre Assemblée, que nous partagions les expériences des gens de terrain et des enseignants.

Deux choses m'intéressent: le savoir de base et évidemment la remédiation au profit des élèves en difficulté. Lorsque je parle d'évaluation, je ne le fais pas dans un sens contraignant. Il s'agit de

trouver des solutions pour qu'un élève, qui éprouve des difficultés au milieu de l'année scolaire, soit pris en charge et bénéficie d'une remédiation pour affronter les examens de juin.

Je suis aussi favorable à l'autonomie de direction des écoles. Cela étant, il serait intéressant de prendre contact avec les établissements qui ont supprimé cet examen de Noël pour disposer de leur analyse, positive ou négative, par rapport à une telle décision.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et votre invitation à prolonger la réflexion de manière concertée sur cette question qui est loin d'être anecdotique.

En effet, les élèves avaient la possibilité de «se défendre» en décembre, en juin et le cas échéant en septembre. La suppression de l'examen de décembre leur enlève une de ces trois possibilités.

Il est important de se pencher sur la portée psychologique des évaluations continues et de la session d'examens à proprement parler. Je m'associerai donc évidemment aux réflexions que vous entendez mener.

10.14 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sanctions éventuelles après évaluation de la mise en œuvre des plans de pilotage»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, dans une interview de «L'Écho», publiée le 16 novembre 2019, vous réitérez votre intention d'aider les enseignants à mieux soutenir les élèves en difficulté. Lorsque le journaliste vous a fait remarquer que le Pacte pour un enseignement d'excellence ne résoudrait pas les problèmes sociaux concentrés dans certains établissements, vous lui avez répondu que les écoles devraient établir des plans de pilotage. Ces derniers viseront à diminuer les inégalités, les écarts de performance entre les établissements, les redoublements et les échecs scolaires.

Concrètement, cela signifie que toutes les écoles devront dresser des plans avec des objectifs concrets tels que la réduction du pourcentage de redoublement. Vous avez ensuite ajouté que ces plans de pilotage feront l'objet d'une contractualisation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les écoles.

Étant donné qu'aucun moyen n'est prévu pour concrétiser ces plans, comment peut-on imaginer qu'ils résoudront les problèmes fondamentaux de notre système éducatif qui perdurent depuis des décennies? Les enseignants essayent, sans succès, de les résoudre avec les moyens du bord. Sans moyens supplémentaires, comment y parvenir?

Dans un contrat, les deux parties s'engagent. À quoi s'engage la Fédération Wallonie-Bruxelles, si ce n'est à aider à dresser et à évaluer ces plans? Que se passera-t-il si les objectifs ne sont pas atteints, par exemple lorsqu'une école constate que le taux de redoublement ne diminue pas?

Je sais qu'il est écrit dans un décret que c'est une obligation de moyens et pas de résultats. Ce n'est pas aussi évident dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Pourriez-vous clarifier cette situation afin de rassurer les enseignants et les directions d'école?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les écoles sont effectivement en pleine rédaction des plans de pilotage: plus de 700 établissements les ont déjà rentrés. Ils seront 900 dans une deuxième vague.

Comme vous l'avez rappelé, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe des objectifs généraux. C'est précisément avec les plans de pilotage que l'école va s'inscrire dans les objectifs spécifiques qu'elle choisit en fonction de sa réalité, guidée par les objectifs généraux de la Fédération.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs, conclu entre la Fédération et le Pouvoir Organisateur (PO) de l'établissement, et donc d'un engagement des deux parties. La Fédération s'engage à nouer un dialogue et à assurer le suivi du plan de pilotage pour l'établissement grâce aux délégués aux contrats d'objectifs (DCO). La Fédération Wallonie-Bruxelles a également apporté une aide administrative importante pour la rédaction de ces plans de pilotage.

Enfin, elle a aussi beaucoup aidé financièrement les fédérations de PO et Wallonie-Bruxelles Enseignement pour soutenir et accompagner les établissements dans ce processus. Ce travail substantiel a généré beaucoup d'enthousiasme dans les équipes éducatives, mobilisées autour des objectifs, des moyens et du projet de l'établissement. Pour autant, les écoles risquent-elles d'être sanctionnées si elles ne parviennent pas à leurs objectifs? Elles ne le seront jamais à partir du moment où elles s'engagent dans le processus pour réaliser les objectifs de leur contrat.

Des sanctions sont évidemment prévues. Une école qui ferait de la résistance absolue et refuserait de participer au processus risque de voir ses moyens de fonctionnement diminuer. Ce n'est évidemment pas l'objectif de notre Fédération. Cela se passe d'ailleurs très bien. Comme j'ai eu l'occasion de le dire hier, 98 % des écoles ont remis leur plan de pilotage en première vague. En deuxième vague, elles sont totalement engagées dans le processus, en dialogue constant avec les délégués aux contrats d'objectifs (DCO). Les écoles qui ont dû apporter des corrections à leur plan de pilotage l'ont fait en parfaite harmonie avec les DCO. L'objectif est d'être là en soutien, en accompagnement dans le dialogue avec les

écoles. Pour l'instant, je le répète, cela se passe très positivement. L'intention n'est pas d'infliger des sanctions. Néanmoins, si nous voulons réformer notre système scolaire, nous devons tous aller dans le même sens.

J'ai oublié d'ajouter un élément important. Au bout de trois ans, les plans de pilotage peuvent être revus. Ces contrats sont fixés sur six ans. La donne peut toutefois changer après trois ans, par exemple avec le changement d'une direction d'école. Il y a parfois des données objectives à prendre en compte pour les modifier. Il est donc utile d'avoir une possibilité de modification après trois ans.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, vous concluez, un peu hâtivement, que tout se passe bien alors que nous dressons seulement les plans de pilotage. C'est lors de l'évaluation qu'on pourra déterminer si les objectifs peuvent être atteints ou non. Vous avez redit que des moyens sont consacrés pour l'établissement des plans, mais pas pour leur mise en œuvre. C'est pourtant le plus important. Le danger serait de reporter la responsabilité, en cas d'échec, sur les enseignants alors qu'ils redoublent d'efforts depuis très longtemps. Ce plan de pilotage finalisé, on pourrait, en effet, reprocher aux enseignants ou aux directions de ne pas avoir atteint les objectifs définis.

Par ailleurs, vous avez aussi dit précédemment que votre objectif n'était pas de diminuer les exigences de notre enseignement. C'est hélas le risque. Si certains établissements scolaires constatent qu'ils risquent de ne pas atteindre les objectifs, ils pourraient être tentés de diminuer leur niveau d'exigence. Une telle attitude ne serait pas intéressante pour les jeunes issus des milieux populaires. En effet, s'ils veulent comprendre le monde dans lequel nous vivons, en relever les défis et le faire évoluer vers plus de justice sociale et une plus grande durabilité écologique, ils auront besoin de beaucoup de connaissances, de compétences et d'un système éducatif ambitieux.

11 Communication du président

M. le président. – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues et amis, le 20 novembre est une date qui restera à jamais gravée dans la mémoire tant du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

C'est à Bamako, au Mali, qu'un de nos agents parlementaires fut lâchement assassiné le 20 novembre 2015, au cours d'un attentat terroriste. Ce collaborateur, ce collègue, ce compagnon, ce père de famille, cet ami, il s'appelait Geoffrey Dieudonné. C'est en sa qualité de premier conseiller à la direction générale des travaux

législatifs qu'il était en mission pour le Parlement pour participer à une formation diplômante conjointe organisée par l'APF et l'Université Senghor d'Alexandrie, formation au bénéfice des fonctionnaires parlementaires maliens.

En sa mémoire et parce que son engagement ne doit jamais être oublié, l'APF a, au cours de son assemblée générale réunie à Madagascar en juillet 2016, créé un prix à son nom: le prix Geoffrey Dieudonné. Ce prix, attribué tous les ans, est destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans l'exercice de ses fonctions et dans la promotion de la francophonie parlementaire.

Le lauréat, sur proposition de la commission des Affaires parlementaires de l'APF, bénéficie d'un stage de perfectionnement dans un parlement de l'espace francophone. Il est désigné par un jury composé de 11 membres dont trois émanent du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis sa création, trois personnalités émanant respectivement de l'Assemblée nationale sénégalaise, du Sénat du Cambodge et de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie ont été distinguées.

Ce mercredi 20 novembre, M. Jean Edgard Aïs, coordonnateur chargé de la coopération interparlementaire et des relations internationales au Sénat de la République de Haïti a été proclamé lauréat du prix Geoffrey Dieudonné 2019.

Tous ces fonctionnaires qui, à l'image de ceux que j'ai cités, œuvrent chaque jour à nos côtés pour consolider l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme sont eux aussi le ciment contre la barbarie et le terrorisme. Il en fut ainsi pour notre ami et collègue Geoffrey. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme Grovonius et par M. Matagne;

– au ministre Daerden par Mmes Laffut, Groppi, Schyns et Greoli;

– à la ministre Linard, par MM. Dispa et Blanchart;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Kapom-

pole, Cortisse, Schyns et Greoli ainsi que par MM. Demeuse, Botin, Gardier, Blanchart, Fontaine et Clersy;

– à la ministre Désir, par Mmes Cassart-Mailleux, Schyns, Vandorpe et Kapompole ainsi que par MM. Clersy, Fontaine et Blanchart.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation des articles 15 et 16 de la loi du 13 avril 2019 portant des dispositions diverses en matière de pension introduit par le sieur Luxen;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 420 du Code d’instruction criminelle, tel que remplacé par l’article 20 de la loi du 14 février 2014 relative à la procédure devant la cour de Cassation en matière pénale, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 9 de la loi de Finances du 21 décembre 2018 pour l’année budgétaire 2019;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 9, § 1^{er}, de la loi du 5 mai 2014 relative à l’internement tel qu’il a été remplacé par l’article 150 de la loi du 4 mai 2016 relative à l’internement et à diverses dispositions en matière de justice, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour annule l’article 1^{er}, § 1^{er}, de l’arrêté royal du 22 décembre 2017 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d’installation de la commission des jeux de hasard due par les titulaires de licence de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, F2, G1 et G2 pour l’année civile 2018;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 9 de la loi de Finances du 21 décembre 2018 pour l’année budgétaire 2019;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 34, 36, 37*bis*, §§ 1^{er} et 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail violent ou ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution selon l’interprétation qui est faite des articles incriminés;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 3, 2^o, du décret de la Région flamande du 23 mars 2018 modifiant les articles 3 et 19 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour annule l’article 38, § 3*septdecies*, alinéas 2 et 3, de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés, tel qu’il a été complété par l’article 66 de la loi-programme du 25 décembre 2017;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 19 septembre 2017 «modifiant l’article 39/73-1 de la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers»;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 40ter de la loi du 15 décembre 1980 «sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers» tant dans sa version antérieure que postérieure à sa modification par la loi du 4 mai 2016, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation partielle de la loi du 2 octobre 2017 «relative à l’harmonisation de la prise en compte des périodes d’études pour le calcul de la pension»;

– l’arrêt du 24 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 14*bis*, alinéa 2, des lois coordonnées sur le Conseil d’État viole les articles 10 et 11 de la Constitution et par lequel la Cour dit pour droit que l’article 6, § 1^{er}, II, alinéa 2, 2^o, et § 4, 1^o, de la loi spéciale du 8 août 1980 de Réformes institutionnelles ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution.

Annexe 3 : Composition des commissions interparlementaires

Le groupe MR a communiqué le nom des députés qui le représenteront au sein des commissions interparlementaires bilatérales, multilatérales ou interationales.

Au Groupe triangulaire Fédération Wallonie-Bruxelles/Jura/Vallée d’Aoste, Mme Caroline Cassart-Mailleux est membre effective et Mme Sybille De Coster-Bauchau est membre suppléante.

Au Comité de coopération bilatérale avec le Québec, MM. Olivier Maroy et Gaëtan Van Goidsenhoven sont membres effectifs et Mme Alexia Bertrand est membre suppléante.

Au Comité de coopération bilatérale avec le Maroc, M. Charles Gardier et Mme Françoise Schepmans sont membres effectifs et Mme Françoise Mathieux est membre suppléante.

Au Comité de coopération bilatérale avec le Sénégal, Mmes Sabine Laruelle et Diane Nikolic sont membres effectives et M. Hervé Cornillie est membre suppléant.

Au Conseil parlementaire interrégional, Mme Anne Laffut est membre effective et M. Charles Gardier est membre suppléant.

Au Groupe d'amitié avec la Louisiane, M. Nicolas Janssen est membre effectif et M. Jean-Paul Wahl est membre suppléant.

Au Groupe d'amitié avec la Tunisie, M. Frédéric Botin est membre effectif et Mme Stéphanie Cortisse est membre suppléante.

Au Groupe d'amitié avec le Cambodge, Mme Sybille De Coster-Bauchau est membre effective et Mme Rachel Sobry est membre suppléante.

Au Groupe d'amitié avec la Côte d'Ivoire, Mme Françoise Schepmans est membre effective et Mme Sabine Laruelle est membre suppléante.

Au Groupe d'amitié avec le Madagascar, M. Nicolas Tzanetatos est membre effectif et M. Oli-

vier Maroy est membre suppléant.

Au Groupe d'amitié avec le Cap-Vert, M. Jean-Paul Wahl est membre effectif et Mme Véronique Durenne est membre suppléante.

Au Groupe d'amitié avec la Nouvelle Calédonie, M. Jean-Paul Wahl est membre effectif et M. Manu Douette est membre suppléant.

VERSION PROVISoire